

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Version en vigueur au 1^{er} décembre 2025

1. Identification de l'organisateur

Les séjours présentés sur le site handboscamp.eu sont organisés par l'Association HAND BOS CAMP, association régie par la loi de 1^{er} juillet 1901 et le décret du 16 août 1901.

Tous les séjours destinés aux mineurs font l'objet d'une déclaration auprès de la Direction Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale.

2. Champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente (CGV) régissent les relations contractuelles entre l'Association HAND BOS CAMP et tout client procédant à une inscription pour un séjour sportif organisé par l'Association et destiné aux mineurs titulaires d'une licence en cours de validité dans un club de handball affilié à la Fédération Française de Handball. Toute inscription implique l'acceptation pleine et entière des CGV tant par le participant que par ses représentants légaux.

3. Modalités d'inscription

3.1. Inscriptions

L'inscription peut être réalisée via le site officiel www.handboscamp.eu. L'inscription est considérée comme définitive dès lors qu'elle a été validée par l'Association et que le prix total du séjour (frais de dossiers et éventuels frais de souscription de l'option annulation) a été encaissé.

La validation de l'Association intervient au regard notamment des documents qui doivent être obligatoirement transmis et dont la liste figure au présent article.

Documents obligatoires à transmettre :

- fiche sanitaire de liaison et carnet de vaccination,
- copie de la licence FFHB en cours de validité,
- pass nautique
- coordonnées du représentant légal,
- autorisation relative au droit à l'image,
- une attestation de droits à l'assurance maladie du participant et une attestation de mutuelle le couvrant,
- une attestation de responsabilité civile couvrant le participant.
- le règlement intérieur des stages signé.

Chaque client dispose d'un espace personnel en ligne notamment pour télécharger ses documents et consulter ses factures.

3.2. Pré-inscriptions

Pour les stages programmés au mois de juillet 2026, des pré-inscriptions, sans versement d'acompte, sont ouvertes à compter du 8 décembre 2025 via le site officiel www.handboscamp.eu.

L'ensemble des documents visés à l'article 3.1. doit être transmis lors de la pré-inscription. L'Association valide la préinscription à réception des documents.

Les inscriptions définitives devront être réalisées par les participants à réception de la facture de l'Association confirmant l'organisation du stage. En tout état de cause, la pré-inscription est perdue en cas de non-paiement avant le 15 février 2026.

4. Prix et modalités de paiement

4.1. Les prix incluent exclusivement les prestations mentionnées dans le descriptif du séjour figurant sur le site internet www.handboscamp.eu.

Les prix sont complétés des frais de dossier et des éventuels coûts liés à la souscription des options proposées par l'Association.

Modalités de règlement : paiement intégral à l'inscription.

Moyens de paiement acceptés : Virement sur le compte bancaire de l'Association, dès validation de l'inscription par l'Association.

4.2. Réductions conditionnelles

L'Association est susceptible d'accorder des réductions sur le prix du séjour dans les cas suivants :

- réduction famille : en cas d'inscription simultanée (ou de pré-inscription pour les stages de juillet 2026) d'enfants/jeunes d'une même famille

- réduction club : en cas d'inscription simultanée (ou de pré-inscription pour les stages de juillet 2026) d'enfants/jeunes appartenant à un même club de handball.

Le nombre d'enfants/jeunes requis et les conditions tarifaires seront précisées sur le site internet de l'Association. Il est néanmoins précisé que les réductions ne sont accordées d'en cas d'inscriptions simultanées et ne peuvent être réclamées pour des inscriptions échelonnées.

4.3. Impayés

En cas d'impayés, l'Association se réserve le droit de facturer des frais de traitement de dossier, les frais d'envoi et les frais de recours à un cabinet de recouvrement.

5. Conditions d'annulation et d'interruption de séjour du fait du client

En cas d'annulation du séjour, aucun remboursement ne pourra être exigé par le client, sauf application des dispositions figurant aux articles 5.1 et 5.2 des CGV.

Les retards de transport (aérien, ferroviaire ou routier), quelle qu'en soit la cause, qui ne permettraient pas au participant de se présenter sur le lieu du séjour le premier jour du stage n'ouvrent droit à aucun remboursement ni report.

5.1. En cas de souscription par le client à l'option annulation

L'Association HAND BOS CAMP propose une option annulation, qui doit être souscrite au moment de l'inscription. Le coût de l'option devra être réglé avec le prix du séjour et les frais de dossier.

Cette option permet, dans les conditions fixées par le présent article, de demander le remboursement partiel ou total du séjour en cas d'annulation de la participation, pour quelque cause que ce soit.

L'option annulation est valable uniquement pour la période de stage mentionnée sur l'inscription.

Conditions d'application (J étant défini comme le premier jour du séjour pour lequel l'inscription a été réalisée) :

- Annulation totale par le client entre la date d'inscription et J-20 : remboursement de 100% du prix du séjour, hors frais de dossier et coût de l'option annulation
- Annulation totale entre J-19 et J-7 : remboursement de 50% du prix du séjour, hors frais de dossier et coût de l'option annulation
- Annulation totale entre J-6 et J-0 : aucun remboursement.

La demande d'annulation doit être transmise par email à : handboscamp@gmail.com

Le remboursement sera effectué par virement bancaire sous trente (30) jours maximum. L'IBAN du client devra être joint à la demande d'annulation.

5.2. Autres cas d'annulation

Dans des cas exceptionnels, l'Association est susceptible d'accepter l'annulation de l'inscription. Il s'agit des cas de :

- Hospitalisation ou blessure du participant rendant impossible l'exécution du séjour
- Evènement familial grave.

La demande d'annulation doit être transmise par email à : handboscamp@gmail.com et être accompagnée des pièces justificatives : certificat d'hospitalisation, certificat médical, acte de décès, toute autre pièce justificative qui sera étudiée au cas par cas.

La demande est étudiée par le président de l'Association. La décision finale appartient à l'Association et n'est pas contestable.

Le client sera remboursé de l'intégralité du prix du séjour, hors les frais de dossier qui seront conservés par l'Association et le coût de souscription éventuelle de l'option annulation.

Aucun remboursement ne pourra intervenir sans la production d'une pièce justificative.

Le remboursement sera effectué par virement bancaire sous trente (30) jours maximum. L'IBAN du client devra être joint à la demande.

5.3. Interruption du séjour

En cas d'interruption de séjour, quel qu'en soit le motif, le client ne peut prétendre à aucun remboursement.

6. Annulation / modification par l'Association HAND BOS CAMP

L'Association HAND BOS CAMP se réserve le droit d'annuler, à tout moment, un séjour en cas de nombre insuffisant de participants ou de force majeure. Dans ce cas, le client pourra choisir entre le report sur un séjour équivalent ou le remboursement des sommes versées.

En cas de modification substantielle des conditions du séjour (date, lieu, prestations liées à la pratique du handball), le client pourra accepter la modification ou demander un remboursement.

En cas de circonstances exceptionnelles et inévitables (par exemple et sans que la liste ne soit limitative, conditions météorologiques, modification d'un prestataire), aucun remboursement ni indemnisation supplémentaire ne pourront être réclamés si ces circonstances n'empêchent pas l'exécution du séjour.

7. Transport

Un service de transport collectif peut être proposé depuis l'aéroport ou la gare SNCF la plus proche du lieu d'hébergement et le lieu d'hébergement lui-même. Cette prestation optionnelle n'est pas comprise dans le prix du séjour.

La fiche descriptive du séjour mentionne la date limite de souscription de l'option au-delà de laquelle il ne sera plus possible de souscrire. Au-delà de cette date, le prix de l'option ne sera pas remboursé au client, même si le participant choisit de se rendre sur le lieu d'hébergement par ses propres moyens.

8. Matériel

Seul le matériel collectif est prévu. Le participant doit vérifier auprès de l'Association quel type de matériel individuel il doit emporter.

9. Pack optionnel

L'Association HAND BOS CAMP propose un pack optionnel comprenant un T-shirt collector, un short, un ballon, des chaussettes et une casquette au pris mentionné sur le site www.handboscamp.eu.

Cette option peut être souscrite lors de l'inscription ou après celle-ci, sous réserve de respecter la date limite mentionnée sur le site pour des raisons de fabrication. Le prix de l'option doit être réglé au moment de sa souscription par virement sur le compte bancaire de l'Association.

10. Discipline

Chaque participant s'engage à respecter le règlement intérieur du séjour, les règles de vie collective, les consignes des encadrants. Toute infraction grave (notamment violence, consommation de drogue ou alcool, vols, etc...) entraîne une exclusion immédiate du participant, sans remboursement. Les frais de retour anticipé sont à la charge des représentants légaux du participant.

Le règlement intérieur de chaque séjour est à consulter sur le site de l'Association.

11. Assurances

L'Association HAND BOS CAMP est couverte par une assurance RC Pro.

Les participants au séjour doivent obligatoirement être assurés en responsabilité civile. Les clients sont invités à souscrire une assurance individuelle accident en raison des risques de blessure inhérent à la pratique sportive.

En cas de sinistre n'impliquant pas la responsabilité civile professionnelle de l'Association HAND BOS CAMP, la déclaration du sinistre est à la charge du client.

En cas d'accident ou dégradations provoqués par le participant, l'Association ne pourra pas être tenue pour responsable et tous frais liés resteront à la charge des représentants légaux du participant et seront remboursés sur présentation des justificatifs.

12. Frais médicaux

Si l'Association HAND BOS CAMP doit avancer des frais médicaux, ceux-ci devront être remboursés par les représentants légaux des participants dès présentation des justificatifs.

13. Utilisation de l'image

L'Association HAND BOS CAMP pourra utiliser des photos et vidéos des participants pour sa communication. Elle se réserve le droit d'utiliser les photos ou vidéos des participants prises lors de ses séjours pour illustrer ses propres supports de communication (site internet, réseaux sociaux, catalogue...), ceux de ses partenaires ou des articles de presse.

Les représentants légaux du participant acceptent que des reportages TV, radios ou presse écrite aient lieu au cours des séjours, et que les participants soient interviewés. La diffusion de ces reportages pourra se faire par tout moyen et sur tout support.

Une autorisation écrite des représentants légaux du participant devra être retournée signée par eux lors de l'inscription.

14. Données personnelles

En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, il est précisé ce qui suit concernant les données nominatives qui sont demandées au client dans le cadre de la relation contractuelle :

Finalités : inscription, gestion du séjour, facturation, communication.

Base légale : exécution contractuelle et obligations légales.

Conservation : pendant la durée nécessaire à l'organisation du séjour + 5 ans (archivage comptable).

Destinataires : HAND BOS CAMP, ses partenaires techniques (hébergeurs, transporteurs, assureurs) strictement pour l'exécution du contrat.

Droits : accès, rectification, suppression, opposition (contact : handboscamp@gmail.com)

Droit de réclamation auprès de la CNIL.

15. Réclamations – Médiation

TOUS LES LITIGES CONCERNANT LA VALIDITÉ DES CONTRATS, LEUR INTERPRÉTATION, LEUR EXÉCUTION, LEUR RÉSILIATION, LEURS CONSÉQUENCES ET LEURS SUITES ET QUI N'AURAIENT PU ÊTRE RÉSOLUES A L'AMIABLE ENTRE L'ASSOCIATION ET LE CLIENT SERONT SOUMIS AUX TRIBUNAUX COMPÉTENTS DANS LES CONDITIONS DE DROIT COMMUN.

Le Client est informé qu'il peut, s'il le souhaite, recourir à une médiation conventionnelle, notamment auprès de la Commission de la médiation de la consommation (C. consom. art. L 534-7) ou auprès des instances de médiation sectorielles existants ou à tout mode alternatif de règlement des différends (conciliation, par exemple) en cas de contestation.

16. Droit applicable

Les CGV et les opérations qui en découlent sont régies et soumises au droit français. Les CGV sont rédigées en langue française. Dans le cas où elles seraient traduites en une ou plusieurs langues étrangères, seul le texte français ferait foi en cas de litige.

17. Droit de rétractation

Conformément à l'article L221-28 12° du Code de la consommation, le droit de rétractation ne s'applique pas aux contrats ayant pour objet des prestations d'hébergement (hors hébergement résidentiel), de transport, de location de voitures, de restauration ou d'activités de loisirs devant être fournis à une date ou selon une périodicité déterminée.

Fait à _____, le .../.../....

Signature des parents